



**OBJET DE L’ACCORD-CADRE :**

**Acquisition d'un système de séquençage long-reads POUR L’EMR MINES (EMR n°279 de l’ird)**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**Accord-cadre n° 2025001279F100**

**Chaque élément demandé dans ce document doit impérativement être renseigné et remis à l’appui de**  **l’offre du candidat.**

A ce titre, i**l est conseillé aux candidats de suivre l’organisation du cadre de réponse technique afin que chaque élément présent dans ce document soit renseigné.**

Les informations sont notées conformément aux critères annoncés dans le Règlement de consultation.

**L'ensemble des informations indiquées dans l'offre du candidat devront être directement en lien avec l'objet du marché et ne pas porter sur la politique générale du candidat**

# VALEUR TECHNIQUE DE L’OFFRE – 55 points

## Performances et caractéristiques techniques et fonctionnelles du matériel proposé au regard du besoin de l’EMR MINES – 30 points

Afin d’apprécier ce sous-critère, le candidat fournit un descriptif complet et détaillé de l’ensemble des caractéristiques techniques et fonctionnelles du matériel proposé.

A ce titre, le candidat précise et met en avant dans son offre les points suivants :

* **Toutes les caractéristiques et performances du système** à minima exigées dans le CCP (fonctionnalités, caractéristiques techniques et solutions informatiques, niveau d’encombrement, …). A ce titre,lecandidat fournit **la garantie qu’il est habilité à délivrer les solutions informatiques pour l’exploitation du système de séquençage proposé.**

**Il est notamment attendu que les qualités et les points forts** de son système de séquençage soient mis en avant dans l’offre, tels que :

* La vitesse d’exécution du travail du système de séquençage,
* La qualité des fichiers bio-informatiques générés,
* Les capacités évolutives du système de séquençage et de ses consommables
* L’interface utilisateur intuitive qui élimine le besoin d’équipement spécialisé ou de compétences en bioinformatique
* Flux de travail de séquençage rationalisé
* Prise en charge d’une vaste gamme d’applications
* Rationalisation de l’analyse des données de bioinformatique
* Le **respect des normes de fabrication de l’Union européenne**,
* La **liste détaillée des différents réactifs, consommables** nécessaires à son utilisation et les **quantités associées**, composants les différents kits mentionnés au bordereau de prix (références III.)

Le candidat joint également dans son offre les fiches techniques du système proposé

Dans le but d’avoir toutes les informations nécessaires pour juger les offres sur ce point, le candidat peut utilement reprendre point par point les spécifications techniques mentionnées à l’article 5.1.1 du CCP.

## Qualité de la méthodologie et performance des délais d’exécution dans le cadre de l’exécution des prestations – 15 points

Afin d’apprécier la qualité et la pertinence de la méthodologie d’exécution mise en place pour la réalisation des prestations associées à la fourniture du système de séquençage, le candidat :

* Indique ses engagements en termes de livraison dans la colonne E du Bordereau de prix et explique dans son offre l’organisation qu’il mettra en place pour assurer le respect de ses engagements
* Décrit la méthodologie et l’organisation qu’il mettra en place pour assurer la mise en fonctionnement du système de séquençage au regard des exigences du C.C.P.,
* Décrit la méthodologie et l’organisation qu’il mettra en place pour exécuter les commandes de consommables/réactifs au regard des exigences du C.C.P.,
* Fournit un descriptif complet et détaillé du processus de formation, de sa durée et de l’organisation qu’il prévoit de mettre en œuvre si l’EMR MINES commande cette prestation.

## Qualité du S.A.V. et garantie du matériel – 10 points

Le système de séquençage doit faire l’objet d’une garantie contractuelle dans le respect des conditions et de la durée minimale indiquée par le C.C.P.

Aussi, afin d’apprécier ce sous-critère, le candidat indique :

* Ses engagements sur la durée de la garantie du système dans la colonne F du B.P. (12 mois minimum),
* Le contenu, le périmètre et les modalités de mise en œuvre de la garantie,
* Le format et les modalités de mise en œuvre du support technique (SAV) inclus dans le cadre de la garantie (organisation, moyens humains et techniques, délais d’intervention, modalités d’accompagnement, …)

Le candidat décrit le plus précisément possible le process et les étapes de mise en œuvre de la garantie à partir du moment où l’EMR MINES constate un dysfonctionnement.

* Les pièces détachées du système de séquençage susceptibles d’être remplacées durant la vie de l’équipement et leur durée de disponibilité

# PERTINENCE ET COHERENCE DE LA DEMARCHE LIEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

**– 5 points**

L’IRD étant très sensible à l’aspect développement durable, le candidat remet une réponse précise et détaillée sur les actions qu’il compte mettre en place tout au long de l’exécution du présent marché.

L’IRD précise bien que seront **appréciées les actions de développement durable mis en place dans le cadre de la réalisation des prestations** et non la politique générale de l’entreprise en matière de développement durable au regard de l’ensemble de son activité.

Aussi, le candidat présente dans son offre les points suivants :

* Ses engagements éco-responsables dans **la fabrication du système** concerné par le marché,
* **La ou les solutions de gestion des déchets générés dans le cadre de l’utilisation de l’équipement** (notamment concernant les réactifs et consommables, …)
* Les actions mises en place pour réduire l’empreinte carbone des prestations réalisées dans le cadre du marché telles que la réduction des emballages,
* Les qualités et performances environnementales des équipements proposés dans le cadre du présent marché.

Cette liste étant non limitative, le candidat est libre de rajouter toutes les informations complémentaires permettant à l’IRD de bien comprendre sa politique et les actions liées au développement durable mise en place dans le cadre du marché.

- **FIN DU DOCUMENT –**